ENGRAIS ANTIMOUSSE GAZONS

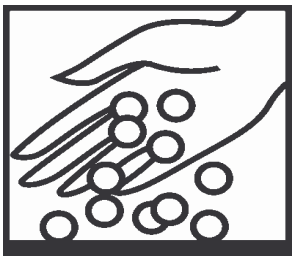

■ AVANTAGES

- Une triple action :
- Fertilisation équilibrée sur une période de 2 à 3 mois.
- Destruction de la mousse sans risque de tacher les dallages.
- Apport calcique bénéfique à la structure du sol.
- Facilité d'emploi grâce à une granulométrie fine, régulière et sans poussière.

■ COMPOSITION

*** 16% d'azote (N) dont :**
- 13,3% N azote cyanamidé
- 0,4 % N azote nitrique
- 1,6 % N azote ammoniacal
- 0,7 % N azote uréique

*** 3% d'anhydride phosphorique (P2 O5)** dont 2,5 % soluble dans le citrate d'ammonium.
*** 6 % d'oxyde de potassium (K2O)** soluble dans l'eau.
*** 26 % d'anhydride sulfurique (SO3).**
*** 36 % d'oxyde de calcium (CaO)**

Teneur en cyanamide : 66,5%

A.M.M n° 9900440 détenue par Fabries Amiflor S.A. (81)
Classement : Xn nocif

Emploi autorisé dans les jardins

■ UTILISATIONS

Fertilisation des gazons de graminées et destruction des mousses.

■ MODE D'ACTION / EFFICACITE

L'ENGRAIS ANTIMOUSSE GAZONS apporte l'ensemble des éléments nutritifs nécessaires à la pousse des gazons.
Grâce à la cyanamide de chaux qu'il contient, il assure la destruction totale des mousses sans risquer de tacher les dallages.
Il permet également d'éviter l'acidification des sols en remontant le pH et possède de ce fait, une action préventive en limitant le retour de la mousse.

■ USAGE ET DOSE HOMOLOGUES

Gazons de graminées – destruction des mousses : 300 kg/ha (soit 30 g/m^2).

■ MODE D'EMPLOI

1) Epoque d'utilisation :

De préférence au début du printemps et à l'automne sur sol humide.

2) Dose d'emploi préconisée :

250 kg/ha soit 25 g/m² appliqués à la main, en évitant les recroisements et les surdosages et ce, 3 à 4 jours après une tonte.
Une fois la mousse détruite, scarifier et ratisser.
Dans le cas d'une forte infestation, effectuer un regarnissage avec les semences de gazon appropriées.

3) Précautions d'emploi :

- Ne pas dépasser la dose homologuée.
- Ne pas utiliser sur jeunes gazons (attendre la 4 ème tonte).
- Tenir les animaux domestiques à l'écart des lieux traités et ne pas tondre les 3 jours suivant l'épandage.
- Ne pas appliquer par forte chaleur ou par grand froid.
  Si la température est supérieure à 20°C, prévoir un arrosage après l'épandage.
- Ne pas confectionner de compost avec les déchets de tonte.

■ CONDITIONNEMENT

Sac de 25 kg
(Code article : 43382/25)

Avril 2007

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande